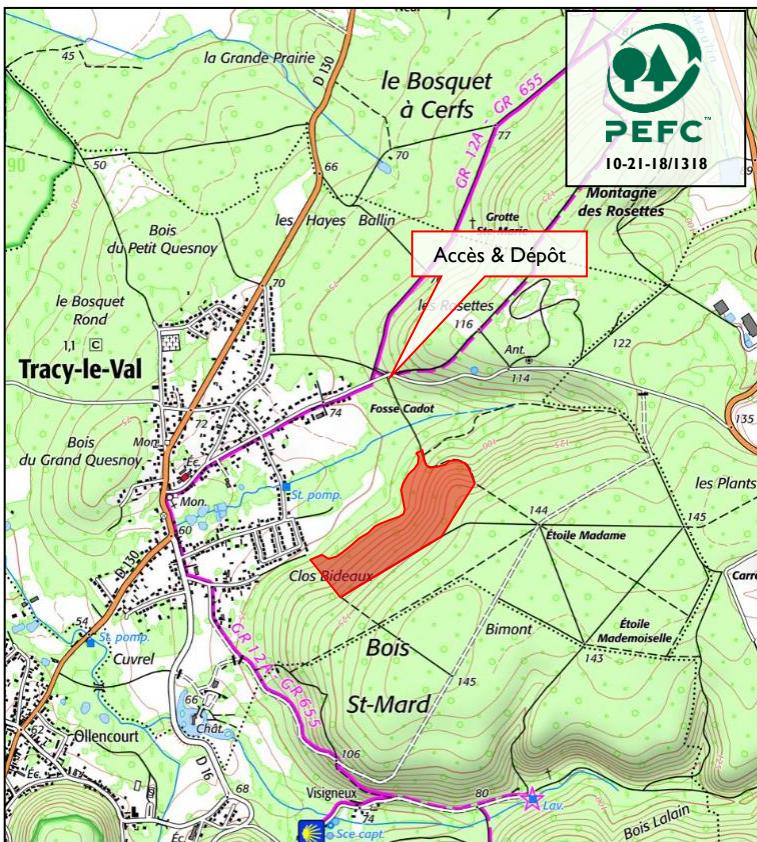




Vente Sur Pied et en Bloc



Propriétaire
Certification
Département
Localisation
Commune
Lieu-dit
Coordonnés GPS
(Degrés Décimaux)
Point de Rencontre
Sécurité conseillé

GF Val et Mont
PEFC : 10-21-18/1318
Oise (60)
Noyon Sud
Tracy-le-Val
Bois Saint-Mard
Longitude : 3,020180°
Latitude : 49,492825°

Mairie de Tracy le Val

Essence principale
Volume présumé
Nombre d'arbres
Volume moyen

Châtaignier - Frêne
128 m3
96
1,3 m3

Nature coupe
Parcelles PSG
Surface
Limites
Marquage

Coupe d'amélioration
9
12 hectares environ
Chemins/peinture
Un flachis CGB ou JMP au pied et des ronds de peinture au corps

Réserves

Tous les arbres et brins non marqués de ronds à la peinture
Se reporter au plan ci-contre
Sas CEGEB
Boris Leduc (06 86 23 09 38)
Jean-Marc Péneau (sas CEGEB)
68 rue du Centre, 60 350 Berneuil-S/-Aisne
Mob : 06 80 99 20 20 – Tel : 03 44 85 76 60
Mail : secretariat@cegeb.com

Clauses générales EFF/FNB
Conditions particulières du 22 décembre 2025

Lot	Essence	Diamètre mesuré à 1,3 m												Total			
		30	35	40	45	50	55	60	65	70	75	80	85	90+	Nbre	Vol. m3	VU m3
	Châtaignier		2	8	19	10	7	1							47	73	1.6
	Frêne	2	7	14	9	7	3	3	1						46	51	1.1
	Hêtre							1		1					2	3	1.5
	Tilleul		1												1	0.6	0.6
Observations :														96	127.6	1.3	

Clauses particulières

Préambule : pas d'exploitation du 15 octobre au 28 février.

Exploitation : tirage des arbres de bordure et de ceux le nécessitant. Recépage soigné du sous-étage et des places d'abattage. Respect des zones de régénération. Houppiers, purges et taillis font partie de la vente et sont à enlever.

Débardage : par terrain sec ou portant.

Stockage : Sur place de dépôt aménagée.

Délai d'exploitation : 15 octobre 2027

Délai d'enlèvement : 3 mois après le débardage et au plus tard le 15/10/2027.

Assujettissement à la TVA : oui

Paiement : 40 % au comptant

60% par billet à ordre ou virement avalisé au 15/06/2026

Caution : 5 000 € sauf si caution permanente

CVO : payée par l'acheteur pour le compte du vendeur.

« la remise d'une offre suppose l'acceptation des clauses générales et particulières »

L'acquéreur

La caution

